

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achilles-
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villieray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 24 août 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE237231062

Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une durée de 76 mois, avec les trois (3) firmes suivantes : FNX-Innov inc.: contrat # 1: Dépense totale de 10 924 768,66 \$ taxes incluses, CIMA+ S.E.N.C. : contrat # 2: Dépense totale de 8 869 388,56 \$ taxes incluses, Les Services EXP inc.: contrat # 3: Dépense totale de 7 152 939,66 \$ taxes incluses, avec une option de prolongation de douze (12) mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 76 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées. Appel d'offres public 23-19903 - (5 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE237231062

Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une durée de 76 mois, avec les trois (3) firmes suivantes : FNX-Innov inc. : contrat # 1: Dépense totale de 10 924 768,66 \$ taxes incluses, CIMA+ S.E.N.C. : contrat # 2 : Dépense totale de 8 869 388,56 \$ taxes incluses, Les Services EXP inc. : contrat # 3 : Dépense totale de 7 152 939,66 \$ taxes incluses, avec une option de prolongation de douze (12) mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 76 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées. Appel d'offres public 23-19903 - (5 soumissionnaires)

À sa séance du 2 août 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *l'adjudicataire (contrat 1, contrat 2 et contrat 3) en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 9 août 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat lors d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de celle-ci, les responsables de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) du Service des infrastructures du réseau routier ont expliqué vouloir s'adjoindre des services professionnels en ingénierie et en aménagement de firmes d'experts-conseils multidisciplinaires pour la conception et la surveillance de divers projets d'envergure, comme l'Écoquartier Namur-Hippodrome, Lachine Est, Remembrance-Côte-des-Neiges ou MIL-Montréal.

Les personnes invitées ont ensuite passé en revue les différentes étapes de l'appel d'offres et les résultats. Publié du 17 avril au 8 juin 2023, pour une durée de 52 jours, l'appel d'offres a suscité l'intérêt de 17 preneurs du cahier des charges, dont cinq ont déposé une soumission. Des 12 firmes qui se sont désistées, la plupart n'ont pas justifié

leur désintérêt. Le mode d'adjudication auquel la Ville a eu recours est le système de pondération et d'évaluation à deux enveloppes. Conformément au pointage final, FNX-INNOV inc. a obtenu le contrat n° 1, avec un prix qui présente un écart de 0,52 %. Le contrat n° 2 a été attribué à Cima + S.E.N.C., avec un prix qui présente un écart de 8,79 % et le n° 3 à Les Services EXP inc. avec un écart de 5,23 %.

Il faut souligner que les adjudicataires en sont à leur troisième ou quatrième octroi de contrat consécutif. Selon les responsables, il y a peu de grandes firmes susceptibles de soumissionner sur ce genre de contrat, qui représente un volume de travail assez élevé. Comme ce sont des ententes-cadres, donc moins de prévisibilité, les entreprises doivent être suffisamment grandes et solides pour faire face à ce volume de travail.

Au terme de la présentation, la Commission a notamment voulu savoir pourquoi le présent contrat est plus long que le précédent. D'après les responsables, il y a de nombreux projets urbains d'envergures à venir. Les besoins ont été identifiés à partir de la planification des divers mandats afin de s'assurer de suivre la cadence des projets et d'avoir suffisamment d'heures en banque pour la durée des contrats, qui s'étendent souvent sur deux ou trois ans. En ce qui a trait aux pénalités prévues aux contrats, est-ce qu'il y a eu des changements récents? ont demandé les membres. Dans les dernières années, des clauses ont été ajoutées pour assurer un meilleur contrôle de la qualité et le respect des échéanciers. Des pénalités ont aussi été mises en place pour prévenir la rotation de certaines ressources clés au sein des équipes et ainsi maintenir une stabilité tout au long du projet.

Enfin, les membres ont cherché à mieux comprendre pourquoi les ententes-cadres au présent dossier font l'objet d'un contrat distinct et qu'elles n'ont pas été jumelées au dossier décisionnel 1237231054, qui vise à conclure des ententes-cadres de services professionnels en ingénierie avec les trois mêmes firmes. En réponse, le Service a expliqué que le présent dossier comprend des spécifications additionnelles, notamment en ce qui a trait à la multidisciplinarité des équipes. Dans ce cas-ci, par exemple, il y a des ressources en architecture du paysage et en design urbain. Également, comme ce sont des systèmes à deux enveloppes, où la qualité entre en jeu, le Service estime mieux pouvoir orienter l'appel d'offres afin d'obtenir une équipe qui correspond davantage aux besoins des projets. Même si au final, ce sont les trois mêmes firmes qui obtiennent les contrats, ce ne sont pas nécessairement les mêmes équipes qui sont allouées à chacune des ententes-cadres.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*

- *l'adjudicataire (contrat 1, contrat 2 et contrat 3) en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE237231062 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.